

# Eco-tidien

Hebdomadaire d'informations économiques et financières - Récépissé N°0127/RDDJ/C19/BRP du 06 avril 2011



C'est l'une des résolutions de la convention collective nationale paraphée le 18 novembre dernier à Yaoundé entre le Syndicat national des employés, gradés et cadres de banques et établissements financiers du Cameroun (Snegbecam) et l'Association professionnelle des établissements de crédit du Cameroun (Apeccam). Cette entente revalorise, en outre, les indemnités et modernise les conditions de travail des acteurs du secteur bancaire. P.8

## CONVENTION COLLECTIVE

# Les banques augmentent le salaire de leurs employés de 6%

### REORGANISATION

## Vers la disparition des centres divisionnaires des impôts

Au Cameroun, le projet de loi portant fiscalité locale propose une réorganisation de la collecte des ressources des collectivités territoriales décentralisées. Selon le ministre des Finances Louis Paul Motaze, le nouveau mécanisme annoncé viendra renforcer l'efficacité et maximiser la mobilisation des recettes fiscales P.6



### LUTTE CONTRE LE PALUDISME

## Le Cameroun adopte un plan multisectoriel de 380 milliards de Fcfa

Le gouvernement du Cameroun a approuvé un plan multisectoriel de lutte contre le paludisme dans le pays, dont le coût est estimé à 380 milliards de Fcfa, sur la période 2024-2028. P.10



### PLACE FINANCIERE

## La CDEC et la SNI pour doper la dynamique du marché de la Cemac

A l'ère de la dynamisation de cette place financière régionale, le pays qui y joue déjà un rôle majeur, a encore du potentiel à libérer, de l'avis des experts. En ligne de mire, l'arrivée de la forme renouvelée de la Société nationale d'investissement et la Caisse des dépôts. P.11



## ANNONCE

## La Fondation Orange inaugure sa 21e « Maison digitale Orange » à Ebolowa dans le Sud Cameroun

# La Fondation Orange inaugure sa 21e « Maison digitale Orange » à Ebolowa dans le Sud Cameroun

*Avec l'inauguration mardi 26 novembre de sa 21ème « Maison Digitale » à Ebolowa, capitale de la région du Sud, la Fondation Orange confirme son engagement à promouvoir l'utilisation des services numériques et encourage l'autonomisation économique des femmes de la Mvila à qui elle fournit des services essentiels dans ce lieu d'inclusion, fruit de son partenariat avec le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille. L'ambition commune aux 2 institutions est de sortir les femmes de la dépendance et leur garantir une meilleure insertion sociale par leur appropriation des opportunités offertes par le numérique.*



**R**iche en couleurs, la cérémonie présidée par Ndongo Mbang Auguste-Alain, Secrétaire Général des Services, représentant Monsieur le Gouverneur de la Région du Sud, marquait un point important dans la vie des femmes de cette partie du pays résolument déterminées à emprunter le chemin de leur émergence, à participer à l'essor économique de leur région et à leur autonomisation. L'importante délégation conduite par Patrick Benon, Directeur Général d'Orange Cameroun et PCA de la Fondation éponyme, quant à elle confirmait l'importance et la place de la femme de la Mvila dans la stratégie de développement du numérique au bénéfice des femmes initiées par l'opérateur pour qui l'indépendance économique de la femme en particulier, passe par la formation et la maîtrise des outils bureautiques et numériques.

Pour cette première étape de la tournée de Patrick Benon et ses collaborateurs dans la région du Sud, il était question de confirmer l'engagement d'Orange Cameroun et sa Fondation à former des femmes vulnérables, sans qualification et sans emploi pour en faire dans une période allant de 6 mois à 1 an maximum durant laquelle il sera dispensé les bases indispensables quel que soit leur niveau dans le but d'acquérir des connaissances et des contacts pour se lancer dans des activités génératrices de revenus,

devenant ainsi des contributeurs actifs aux efforts déployés par les pouvoirs publics pour le développement de leurs familles et de leurs régions. Pour l'une d'elles, « Grâce à Orange Cameroun, les femmes d'Ebolowa vont d'ici peu devenir des entrepreneurs androïdes. La balle est dans notre camp, on entendra parler de nous parmi les meilleures dans la Mvila, le Cameroun et même dans le monde entier ».

Le programme de construction des « Maisons digitales Orange » consistant à l'équipement en matériel informatique, la formation aux TIC appliquées à la gestion des projets et la création des activités génératrices de revenus, fait la fierté de la Fondation Orange qui manifeste ainsi sa détermination à accompagner les pouvoirs publics dans la mise en place d'une économie véritablement numérique.

Le programme « Maisons digitales », déployé depuis octobre par la Fondation Orange, en partenariat avec le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille à travers ses délégations régionales et départementales, s'appuie sur les ONG et associations locales de femmes, principales bénéficiaires de cette initiative.

Pour ce qui est d'Ebolowa, ce sont des milliers de femmes qui auront droit aux cours qui y seront dispensés, soutenus par des modules axés sur la promotion

de l'inclusion économique des femmes du Cameroun en initiant celles qui en auront besoin, à l'outil informatique et/ou en les familiarisant avec les outils numériques et les logiciels de base.

Au terme du temps fixé pour leurs formations, la bureautique, la gestion financière par le biais des logiciels et applications adaptés et les TIC n'auront plus de secret pour les pensionnaires de la « Maison Digitale Orange d'Ebolowa » qui, à l'instar de leurs sœurs des autres régions où le projet a déjà pris corps, seront dotées d'outils et connaissances nécessaires au démarrage et/ou au développement d'activités génératrices de revenus.

La « Maison Digitale Orange » d'Ebolowa, logée dans l'enceinte du CPFF de la ville, sera ouverte aux associations et réseaux des femmes inscrites au programme. Ces partenaires auront un rôle d'encadrement essentiellement axé sur le suivi et l'évaluation de ce dernier. Il leur sera octroyé à chacune une subvention pour l'organisation de sessions de formations des formateurs, dont les missions principales seront d'assurer des formations basiques en gestion financière à l'attention des femmes et jeunes filles exerçant des activités génératrices de revenus. Ces structures d'accompagnement s'assureront de l'appropriation véritable des outils

et formations dispensées à leurs apprenantes de même qu'elles se chargeront d'assurer le suivi sur le terrain de l'implémentation des contenus des formations et du développement des projets présentés les bénéficiaires.

**Patrick Benon, PCA de la Fondation ORANGE**

A travers le programme « Maison digitale », la Fondation Orange Cameroun, attentive au sort des plus vulnérables, va contribuer à la résorption la fracture numérique aussi bien entre villes et campagnes, qu'entre hommes et femmes. Nous sommes ainsi fiers d'apporter des solutions aux besoins de notre époque, au moment même où les pouvoirs publics décident de faire de l'économie numérique, un des chantiers les plus importants pour la croissance économique, et la création des emplois. Chez Orange, nous nous positionnons comme le partenaire de la révolution numérique. Notre forte implication dans les actions en faveur des femmes et filles s'explique par le fait que les femmes, du secteur tant informel que formel, constituent une véritable force économique de tout pays et la voie vers un développement durable passe nécessairement par leur autonomisation. Nous sommes bien dans notre rôle. La Fondation Orange Cameroun présente au Cameroun depuis 2009, assume pleinement ainsi ses responsabilités.

**Auguste-Alain Ndongo Mbang, SG, représentant M. le Gouverneur de la Région du Sud.**

La « Maison digitale Orange de Ebolowa » que nous inaugurons ce jour, montre que la fondation Orange est bien consciente de ses responsabilités à prévoir et planifier les réponses aux besoins d'aujourd'hui et aux défis de demain. Ce projet est porteur d'un grand enseignement : nous ne pourrions pas relever les défis auxquels nous sommes confrontés, sans la mobilisation et l'engagement de chacun, en particulier les femmes. Cet événement me donne l'agréable occasion de saluer chaleureusement l'engagement et la détermination de l'entreprise Orange Cameroun, et plus particulièrement sa Fondation dont les actions s'inscrivent en droite ligne de la politique sociale prônée par Monsieur le Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, dont l'objet fondamental est l'amélioration des conditions de vie des populations camerounaises.

## MARCHÉ FINANCIER

# Almasi Capital obtient son agrément pour dynamiser de la zone CEMAC

« Nous sommes ravis d'annoncer l'ouverture de ALMASI CAPITAL & ADVISORY SA (ALCA), une société de bourse fondée en 2024 par un groupe de jeunes experts (actuaire, expert-comptable, ingénieur financier). Notre ambition ? Devenir le champion de l'inclusion financière en Afrique centrale » peut-on lire sur le profil LinkedIn de l'entreprise.

Almasi Capital, une société de bourse basée à Douala, Cameroun, vient de recevoir son agrément officiel, marquant ainsi un tournant majeur dans le développement des marchés financiers en Afrique centrale. Créée pour répondre à un besoin crucial de développement du secteur financier dans la zone CEMAC (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale), Almasi Capital ambitionne d'apporter une expertise financière de pointe et des solutions innovantes pour dynamiser le marché boursier local.

## UN ACCÈS AU CAPITAL POUR SOUTENIR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

L'un des principaux objectifs d'Almasi Capital est de faciliter l'accès au capital pour les entreprises et les investisseurs, offrant ainsi une alternative viable et moins coûteuse au financement bancaire traditionnel. La société croit fermement que l'accès au capital est un levier essentiel pour stimuler la croissance économique dans la région. En permettant aux entreprises locales de lever des fonds directement sur les marchés financiers, Almasi Capital soutient non seulement l'expansion des entreprises, mais participe également à la création de nouvelles opportunités d'emploi et au développement économique des États membres de la CEMAC.

Selon le directeur général d'Almasi Capital, « L'obtention de cet agrément représente une étape clé pour notre société. Notre mission est de transformer l'accès au financement dans la région CEMAC en proposant des solutions innovantes

et adaptées aux réalités locales, tout en assurant un cadre transparent et sécurisé pour les investisseurs. »

Almasi Capital ne se limite pas à la simple facilitation de l'accès aux marchés financiers ; elle s'engage également à promouvoir l'inclusion financière dans la région. En créant un environnement favorable à l'investissement et en encourageant une participation plus large des investisseurs locaux, Almasi Capital vise à rendre les marchés financiers accessibles à un plus grand nombre, y compris les petites et moyennes entreprises (PME) qui, jusque-là, étaient souvent exclues des circuits traditionnels de financement.

De plus, la société s'engage à renforcer la transparence sur les marchés financiers en zone CEMAC. En mettant en place des pratiques de gouvernance solides et en respectant les standards internationaux, Almasi Capital souhaite contribuer à la construction d'un marché boursier dynamique, liquide et attractif pour les investisseurs locaux et internationaux. « La transparence est au cœur de notre vision. En renforçant les pratiques de gouvernance et en garantissant la sécurité des transactions, nous espérons attirer davantage d'investissements pour soutenir le développement de notre région », ajoute le responsable des opérations.

## UNE VISION RÉGIONALE POUR UN MARCHÉ BOURSIER INTÉGRÉ

Dirigée des mains de maître par Ingrid Obouh Fegue, l'ambition d'Almasi Capital ne se limite pas au Cameroun ; la société vise à devenir un acteur clé

du secteur financier dans toute la sous-région CEMAC. En collaborant avec les régulateurs et les institutions financières locales, Almasi Capital souhaite participer activement à la structuration d'un marché boursier intégré capable d'attirer à la fois les capitaux locaux et internationaux.

Pour y parvenir, l'entreprise travaille à développer des produits financiers adaptés aux réalités et aux besoins des investisseurs de la région. Elle envisage également de lancer des initiatives visant à éduquer les populations locales sur les avantages de l'investissement boursier, afin de favoriser une plus grande inclusion financière et d'encourager la participation active des citoyens dans le développement économique de la CEMAC.

## DES PERSPECTIVES PROMETTEUSES POUR LE FUTUR D'ALMASI CAPITAL

Avec son agrément en poche, Almasi Capital se prépare à lancer une gamme complète de services financiers, allant de la gestion d'actifs au trading et au conseil en investissement. La société prévoit d'investir massivement dans les technologies financières (FinTech) pour moderniser ses opérations et rendre ses services accessibles via des plateformes numériques sécurisées. L'objectif est de permettre aux investisseurs de suivre leurs portefeuilles et de réaliser des transactions en temps réel, simplifiant



Ingrid Obouh Fegue, Directrice Générale de Almasi Capital Advisory

ainsi leur expérience d'investissement. En se positionnant comme un leader régional, Almasi Capital s'engage à travailler en étroite collaboration avec les gouvernements et les régulateurs pour créer un environnement propice à la croissance des marchés financiers en zone CEMAC. Cette approche vise non seulement à attirer des investisseurs, mais aussi à créer un effet de levier qui profitera à l'ensemble de l'économie régionale.

Reconnue et agréée par la Commission de Surveillance des Marchés Financiers de l'Afrique Centrale (COSUMAF), ALCA est prête à transformer l'accès aux marchés financiers dans la région.

André Noir

## RACHAT DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

# Le régulateur donne le feu vert à Saham Finances

L'acquisition par Saham Finances de 57,67 % du capital de Société Générale Maroc a franchi une étape décisive avec la validation officielle de Bank Al-Maghrib le 1er novembre 2024. Cette opération, dont les détails ont été publiés dans le Bulletin Officiel du 14 novembre, ouvre la voie à une transition stratégique sous la direction de Moulay Hafid Elalamy, marquant un jalon important dans le paysage financier marocain.



Société Générale Maroc dans la nasse de Saham Finances

Bien que Société Générale Maroc ait enregistré une progression de son produit net bancaire et maîtrisé ses charges d'exploitation, son résultat net consolidé a reculé de 14,47 % au premier semestre 2024. Cette baisse s'explique principalement par une augmentation de la charge nette du risque, laquelle a pesé sur les performances financières globales.

Cependant, malgré ce recul, la banque conserve des fondamentaux solides,

soutenus par des capitaux propres s'élevant à 15,44 milliards de dirhams et un ratio de solvabilité nettement supérieur aux seuils réglementaires. Ces indicateurs reflètent une robustesse financière qui a sans doute contribué à attirer l'intérêt de Saham Finances.

L'acquisition, qui inclut la participation majoritaire de 57,67 % détenue par Société Générale (SG France), permet à Saham Finances de prendre indirectement le contrôle de 99,99 % des parts de Sogelease Maroc, la filiale spécialisée en crédit-bail. En outre, le rachat englobe également Eqdom, acteur clé dans le crédit à la consommation, et SG Offshore, renforçant ainsi la portée de l'opération. Bank Al-Maghrib a renouvelé les accréditations des entités concernées, garantissant la continuité de leurs activités sous la nouvelle gouvernance.

Pour Saham Finances, cette acquisition dépasse le simple cadre d'une prise de participation : elle symbolise une volonté affirmée de diversifier ses activités au-delà de son cœur historique dans l'assurance et les services financiers. Avec cette intégration, le groupe entend exploiter les synergies entre les secteurs financier et bancaire, tout en consolidant son rôle d'acteur incontournable dans l'économie marocaine.

Du côté de Société Générale, cette cession s'inscrit dans une stratégie globale de rationalisation de ses opérations en Afrique. Depuis plusieurs années, le groupe français a entamé un processus de désengagement dans certains marchés africains jugés non stratégiques ou insuffisamment rentables. Cette démarche vise à concentrer ses ressources sur des régions offrant un potentiel de croissance plus aligné avec ses priorités stratégiques. L'opération marocaine, bien que significative, n'est qu'une des nombreuses étapes de ce repositionnement. Elle illustre également la capacité du marché marocain à attirer des investisseurs locaux ambitieux, capables de relever les défis de transformation dans un secteur

en constante mutation.

La finalisation de cette acquisition, attendue dans les prochaines semaines, devrait insuffler une nouvelle dynamique au secteur bancaire marocain. Saham Finances, en intégrant des entités diversifiées comme Sogelease et Eqdom, dispose désormais d'outils renforcés pour répondre aux besoins d'un marché en quête d'innovation et de solutions adaptées. Cette opération pourrait également inciter d'autres acteurs locaux ou étrangers à réévaluer leurs stratégies d'investissement au Maroc.

Cependant, des défis restent à relever. La transition vers une nouvelle gouvernance nécessitera une adaptation rapide des équipes et des processus, afin de maintenir la confiance des clients et des partenaires. De plus, dans un environnement économique marqué par l'inflation et une concurrence accrue, Saham Finances devra prouver sa capacité à optimiser les performances des entités acquises tout en innovant pour rester compétitif.

Placide Onguéné

## COOPERATION DOUANIÈRE BILATÉRALE

## Le Cameroun et la RCA mutualisent et consolident leurs forces

Le Directeur Général des Douanes du Cameroun, FONGOD Edwin NUVAGA, a reçu le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects de RCA, Frédéric Théodore INAMO, lundi 25 novembre 2024 à Yaoundé pour une séance de travail et de renforcement de la coopération entre les deux institutions.



Accroître la mobilisation des recettes douanières

La séance de travail, FONGOD Edwin NUVAGA et son homologue de la RCA a permis de passer en revue 05 sujets stratégiques de coopération.

- La pertinence soutenue de l'Accord d'assistance administrative mutuelle révisé entre les Douanes Camerounaises et les Douanes Centrafricaines. Cet accord avait été conclu et signé par les deux Directeurs Généraux des Douanes le 28 septembre 2016 à Yaoundé. Il vise entre autres à renforcer la coopération entre les administrations douanières du Cameroun et de la RCA. Rappelons que conformément à l'article 2 de l'Accord, « La coopération entre les deux parties se matérialise par la mise en place d'un cadre formel de dialogue entre les

Douanes Camerounaises et les Douanes Centrafricaines sur les problématiques liées au transit entre les deux pays, se traduisant par : une rencontre annuelle des Directeurs Généraux des Douanes, et en tant que de besoin, la conduite d'échanges par vidéo-conférences mensuelles ou tout autre moyen approprié ; la tenue de deux rencontres semestrielles d'experts des deux administrations ; une rencontre mensuelle entre les chefs d'unités opérationnelles des deux Etats en charge du transit ».

- L'opérationnalisation de l'antenne des Douanes Centrafricaines au Nord du Cameroun. Il faut indiquer que les antennes de Douala et de Kribi sont fonctionnelles. Les démarches et les procédures douanières se rapportant à la mise en place de l'antenne du Nord seront étudiées et validées de commun accord. La gestion du transit non conventionnel fera aussi l'objet d'une attention, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure automatisée de transfert frontière. Le chef corridor de RCA, les responsables du Secteur des Douanes du Nord et ceux de la Division de l'Informatique travailleront sur ces questions

techniques au niveau de Gashiga.

- La facilitation et la sécurisation du transit des marchandises à destination de la RCA. Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects de RCA séjournera demain (26/11/2024) à Kribi. Il aura une séance de travail avec les responsables du Secteur des Douanes du Sud II et les autres acteurs impliqués dans la chaîne du transit des marchandises à destination de la RCA. Notons également que dans l'optique de renforcer l'attractivité des corridors camerounais, les frais de pose de balises GPS seront réduits de 35.000 FCFA à 25.000 FCFA à partir du 1er janvier 2025.

- La résolution des litiges portant sur les marchandises en dépôt au Port de Douala. Lesdites marchandises ne sont pas soumises aux ventes aux enchères publiques. Mais des solutions opérantes pourraient être mises en œuvre, par consensus, pour libérer les magasins et aires de dédouanement des Ports de Douala et de Kribi. Les listes des marchandises centrafricaines en dépôt dans les ports camerounais seront partagées régulièrement, pour des actions conséquentes. De même, les énergies seront déployées pour une sécurisation des opérations et des marchandises centrafricaines en général et des véhicules en particulier. La lutte contre la fraude douanière sera davantage renforcée, à l'aide de la consolidation des données sur les opérateurs du commerce extérieur et le

contrôle des valeurs commerciales en liaison avec les banques.

- La sécurisation mutuelle des opérations relatives aux ressources minières et aux bois, en vue de lutter plus efficacement contre les trafics illicites et les fraudes. Les deux administrations douanières vont mutualiser dans ces secteurs d'activités, pour la préservation des intérêts économiques, fiscaux, sociaux et culturels du Cameroun et de la RCA.

En marge de cette séance de travail fructueuse, la délégation des Douanes Centrafricaines a suivi l'état d'avancement des recommandations formulées lors des précédentes réunions du comité de direction de la Direction Générale des Douanes. La séance s'est achevée par la présentation d'un exposé sur le monitoring des éléments de la taxation des marchandises. Cet exposé présentait les points de cohérence et les dysfonctionnements relevés sur la période allant du 18 au 22 novembre 2024. Une vue sur les opérations des marchandises en transit pour le Tchad et la RCA a par ailleurs été partagée avec les participants. Des suggestions ont été faites pour améliorer l'application des éléments de la taxation des marchandises et accroître la mobilisation des recettes douanières.

Omer Kamga

## PORT DE KRIBI

## Les opportunités de sous-traitance présentées aux PME

Le Port autonome de Kribi (PAK), situé dans la région du Sud du Cameroun, offre des opportunités de sous-traitance aux petites et moyennes entreprises (PME), à travers les journées fournisseurs organisées le 21 novembre 2024 à Douala par la Bourse de sous-traitance et de partenariat du Cameroun (BSTP-CMR). Les journées fournisseurs sont un concept qui permet de mettre en relation la grande entreprise et la PME.



Le Port de Kribi offre des opportunités de sous-traitance aux PME

« Nous disposons des offres qui concernent les services aux navires, notamment le ship standing (fourniture de service de biens et vivres pour un navire), le soutage, les services de maintenance... autour desquels bien de PME ont la compétence pour pouvoir intervenir. Ensuite nous avons le service des marchandises et enfin, nous disposons d'un espace foncier de plus de 15 000 hectares qui constitue un écosystème important d'opportunités à identifier, à saisir et à développer », a expliqué Patrice Loumou, cadre en service à la représentation du PAK à Douala.

Selon lui, la communauté portuaire de Kribi est composée d'environ 37 entreprises qui ont des propositions à faire aux PME. Il indique qu'au niveau de la chaîne logistique correspondant aux différentes étapes de l'approvisionnement, de l'achat des matières premières à la livraison d'un produit ou service au client, « il y a entre 17 et 23 métiers qui se succèdent et

chaque segment peut être générateur d'un nombre incalculable d'opportunités ».

Les offres du port de Kribi rentrent dans le cadre de la convention signée le 26 mai 2023 avec la BSTP-CMR, relative à la promotion des activités de sous-traitance dans la zone d'influence du PAK. Évariste Yameni, directeur exécutif de la BSTP-CMR invite les PME à « s'engager dans la cotraitance qui leur permettra de mutualiser leurs capacités afin de capter des marchés plus

importants ».

En 2023, le Cameroun comptait 393 166 PME, constituant 99,8% du tissu économique du pays, selon l'Annuaire statistique sur les PME. Fort de leur importance, ces entreprises ont capté, entre 2020 et 2023, 2032 milliards de FCFA sur 3358 milliards de FCFA de la commande publique, selon l'étude sur le diagnostic de la vulnérabilité des PME et de leur accessibilité à la commande publique au Cameroun, publiée en juin 2024 par la Banque mondiale.

De son côté, la BSTP-CMR, plateforme de mise en relation entre les partenaires économiques, revendique avoir contribué à l'élévation du niveau des prestations des PME, en générant en 10 ans, des contrats estimés à 43,8 milliards FCFA pour 8 939 emplois créés.

Elise Nguélé

## ÉCHANGES COMMERCIAUX

## Le Guichet Unique affiche ses ambitions et dévoile la 3e génération de son système

Le 21 novembre 2024, les journalistes présents au séminaire d'imprégnation dans la salle de conférence du Guichet Unique on fait comme à l'école. Notamment, en prenant des notes sur les grandes réalisations de l'institution depuis sa création en août 2000 et sur le GUCE troisième génération. Un service phare, qui vient apprend-on révolutionner, les services existants.

« Le Guichet Unique de troisième génération sera constituée de plusieurs composantes.

La première est la modernisation de l'infrastructure qui porte aujourd'hui notre plateforme. Qui dit modernisation, dit numérisation des systèmes et des outils qui sont les plus récents et qui permet de donner les meilleurs résultats aux solutions logiciels qui seront portées sur cette infrastructure », explique Steve Anyam, chef du département prospectives et relations avec les partenaires au Guichet Unique des opérations du Commerce extérieur-GIE. La deuxième composante quant à elle dévoile une infrastructure beaucoup plus nouvelle, axée sur la nouvelle plateforme digitale du Guichet Unique. Selon Steve Anyam, cette nouvelle plateforme viendra moderniser tout ce qui existe déjà. L'actualisation touche les technologies les plus récentes. « La plateforme actuelle date de 2012, elle a permis d'atteindre de bons objectifs, mais actuellement, nous avons décidé de passer à un niveau supérieur. Tout simplement, parce que le périmètre a augmenté, y compris la charge d'utilisation. Il faut pour cela, une plateforme sécurisée qui permettrait de répondre de façon efficace aux services des utilisateurs ».

Pour finir, le GUCE troisième génération, c'est aussi un module hors ligne, qui permet de continuer son travail même sans connexion et de voir toutes ces informations synchronisées. La troisième composante business intelligent, cette capacité à tirer profil de l'important vivrier du commerce extérieur pour aider



Le GUCE troisième génération

les décideurs à prendre les décisions les plus idéales. « A titre d'exemple, couplée à l'intelligence artificiel dans le GUCE troisième génération, on aura, la capacité de faire une meilleure analyse des risques des données du commerce extérieur », ajoute Steve Anyam.

Outre cette grande modernisation, les journalistes ont été imprégnés sur les prouesses du Guichet Unique ces dernières années. On parle dans la foulée, de la délivrance de la quittance des droits de douanes, du dédouanement des véhicules en 48h, la déclaration d'importation en moins de 48h.

Créé en août 2000, le Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur (GUCE) est le fruit d'un partenariat entre l'État du Cameroun et les opérateurs économiques. Ceci, pour permettre la simplification et la facilitation des procédures du commerce extérieur. Depuis 2004, le GUCE utilise les atouts du numérique pour une meilleure efficacité. Le Guichet Unique de troisième génération démarrera au 1er trimestre 2025.

Christian Trésor Adong

## GESTION DES ORDURES

# Hysacam décroche des contrats de 45,7 milliards pour résorber la crise des déchets à Yaoundé

Ces contrats, d'une durée de cinq ans, visent à renforcer la collecte des ordures ménagères et à améliorer la propreté urbaine, après des mois de mécontentement des riverains face à une gestion défaillante.

Depuis plusieurs mois, la ville de Yaoundé, capitale du Cameroun, est plongée dans une crise des déchets provoquée par l'accumulation incontrôlée des ordures dans les espaces publics. Les trottoirs, les marchés, et même certains quartiers résidentiels se retrouvent submergés par des montagnes d'ordures ménagères. Devant une telle urgence, l'appel à l'action a été lancé par la plus haute autorité du pays, le président Paul Biya. Lors de son discours de fin d'année 2023, il a exigé à son gouvernement une réponse immédiate et durable pour endiguer ce phénomène. « J'ai prescrit au gouvernement de trouver en urgence une solution pérenne au problème du ramassage des ordures ménagères dans nos villes, en collaboration avec les communes et les communautés urbaines. »

C'est dans ce contexte de crise que la Communauté Urbaine de Yaoundé (CUY) a décidé d'agir en lançant un appel d'offres international. Le projet, dont le budget prévisionnel s'élève à 61,8 milliards de Fcfa, visait à recruter des prestataires capables de remettre la capitale sur les rails en matière

de propreté urbaine. Bien que la remise des offres, initialement prévue pour août 2024, ait été rapportée, la procédure a finalement débouché à la sélection d'un opérateur. En effet, sur les quatre lots mis en compétition, trois ont été attribués à Hysacam, leader historique de la gestion des déchets au Cameroun. Selon les délibérations, le lot 1 représente un montant de 17,3 milliards de Fcfa, le lot 2 s'élève à 16,7 milliards, et le lot 4 à 11,7 milliards. Le lot 3, jugé infructueux, reste pour l'instant sans prestataire.

Les contrats attribués à Hysacam, d'une durée de cinq ans, avec une première tranche ferme d'un an et quatre tranches conditionnelles d'un an chacune, comprennent plusieurs missions essentielles pour la relance de la propreté urbaine dans la capitale. Ces missions incluent la collecte des ordures ménagères, le balayage des rues et le nettoyage des marchés publics. L'objectif affiché des autorités est de désengorger la ville et de restaurer la propreté urbaine dans un délai raisonnable. En détail, le lot n°1 englobe la collecte et le transport des ordures, ainsi que le nettoyage des rues et

des marchés dans les communes d'arrondissement de Yaoundé 1er et Yaoundé 5. Le lot n°2 couvre les mêmes missions pour les communes de Yaoundé 2 et Yaoundé 7, tandis que le lot n°4 concerne Yaoundé 4.

Hysacam, qui détient une position dominante sur le marché de la gestion des déchets, est régulièrement critiquée pour ses manquements en termes de régularité. Ces défauts opérationnels ont souvent été pointés du doigt par les autorités locales et les usagers. Quoi qu'il en soit, une source interne à l'entreprise rassure que ce marché permettra à l'opérateur de renforcer ses capacités opérationnelles et d'étendre son



45,7 milliards pour résorber la crise des déchets à Yaoundé

réseau d'intervention dans plusieurs zones. Bien que certains détails contractuels restent encore à finaliser, des indiscretions évoquent une augmentation significative de la collecte des déchets, qui pourrait atteindre environ 1 800 tonnes par jour, contre les 1 300 tonnes actuellement.

Paul Nkala

## PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

# Le Groupe Hilton prend la gestion des Tours jumelles de Mpila au Congo

La cérémonie de passation de service entre la Société d'exploitation et de développement des infrastructures du Congo (Sedic) et le groupe Hilton s'est déroulée le 19 novembre aux Tours jumelles de Mpila, en présence du ministre d'Etat, ministre de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et de l'Entretien routier, Jean Jacques Bouya



Le groupe Hilton va apporter son expertise et positionner cet hôtel aux standards internationaux

La passation de consignes fait suite à la signature d'un contrat de gestion des Tours jumelles, le 24 mars dernier, entre les deux parties. Ainsi, ce joyau s'appellera désormais Hilton Brazzaville Les Tours jumelles Hôtel et résidences. La directrice générale de la Sedic, Bénédicte Myriam Denguet Atticky, a précisé qu'à travers ce contrat, l'Etat, propriétaire, vient de confier la gestion de ce patrimoine à un groupe hôtelier, l'un des meilleurs au monde. Elle espère que le groupe Hilton va apporter son expertise et positionner cet hôtel aux standards internationaux.

« La passation de service d'aujourd'hui symbolise à la fois une transition et une continuité, une opportunité de reconnaître

le passé tout en tournant notre regard vers l'avenir. Après près de neuf mois de gestion transitoire, nous tenons à remercier tous les ouvriers visibles et invisibles, les travailleurs de l'ombre ainsi que les ouvriers de la première heure qui ont permis que l'ouvrage devienne opérationnel », a-t-elle souligné.

Elle s'est ensuite félicitée de l'arrivée du groupe Hilton avec une expertise impressionnante acquise à travers son dense et riche parcours de plusieurs années d'expérience dans la gestion des hôtels de luxe. « Votre passion pour l'hospitalité et votre vision orientée vers l'innovation permettent de conduire notre hôtel vers de nouveaux sommets. Nous sommes impatients de voir comment, sous votre

direction, l'hôtel Hilton Brazzaville continuera à exceller dans son service aux clients tout en s'adaptant aux défis d'un secteur en constante évolution », a souhaité Bénédicte Myriam Denguet Atticky.

Le directeur général de Hilton Brazzaville Les Tours jumelles Hôtel et résidences, Giuseppe Ressa, a indiqué que cette cérémonie traduit l'introduction de sa marque au Congo. « Hilton est une marque américaine qui a plus de sept mille hôtels dans le monde. La marque Hilton débute dans la capitale congolaise, nous sommes très fiers de gérer ce très beau et magnifique hôtel qui est juste en face du fleuve... Nous avons tout le savoir-faire international que notre groupe met à disposition, nous avons toutes les politiques de service et de performances même au niveau des profils de gestion de l'hôtel. En plus, nous sommes dans la formation, dans le développement du personnel local pour qu'il puisse aussi se développer et un jour devenir le directeur général de cet hôtel », a déclaré Giuseppe Ressa.

Il a également traduit la fierté du groupe Hilton de s'installer en République du Congo pour recevoir des touristes et des clients internationaux. Présente actuellement dans plus de 145 pays pour plus de sept mille hôtels, la marque Hilton donnera, d'après

son directeur général, plus d'assurance et de confiance aux gens qui viendront de l'étranger pour des réunions d'affaires ou de tourisme, au regard de ses meilleures prestations.

La ministre de l'Industrie culturelle, artistique, touristique et des Loisirs, Lydie Pongault, de son côté, a fait savoir que depuis leur inauguration, les Tours jumelles constituent le lieu par excellence d'hébergement des hôtes de marque et personnalités de différents rangs qui y trouvent un véritable espace de paix et de quiétude. « Parmi les objectifs à nous assignés, figure celui de créer les conditions de faire du tourisme, dans toutes ses composantes, l'un des secteurs de l'économie nationale, une valeur ajoutée au PIB et au champ de croissance durable qui va contribuer à la réduction du chômage et de la pauvreté à l'échelle nationale », a-t-elle dit, félicitant les partenaires du groupe Hilton pour leur choix d'autant plus que les Tours jumelles sont pleinement en mesure d'assurer les séjours dans les conditions de haut standing.

Antoine Mboussi

**Eco-tidien**  
Journal d'information économique et financière

Siège Social et Rédaction, Akwa - Douala  
Récépissé de déclaration  
N°000127/RDDJ/C19/BRP du 06 Avril 2011  
B.P : 13096 Douala  
Tél. : 677 239 567 / 696 820 394  
Mail : journal.ecotidien@gmail.com  
Web : www.ecotidien.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
ET REDACTEUR EN CHEF  
Bertrand ABEGOUMEGNE

CONSEIL EDITORIAL  
Cyrille ONANA, Ludovic FANSI  
Alain MINOUE

REDACTION CENTRALE  
Elise NGUELE, Cédric BOYOMO,  
Christian ADONG, Hassan MAMA  
Vanessa EBOULIE, Paul NKALA  
André Noir, Placide ONGUENE

MISE EN PAGE  
Jules HERVÉ INF.

IMPRIMERIE  
Macacos

DISTRIBUTION  
Messapresse

TIRAGE  
1000 exemplaires

Une Publication de l'Agence Rhéma Services



## MICRO FINANCE

## La Cobac veut lever les obstacles réglementaires

Plus de 120 Etablissements de Micro Finance (EMF) de la zone Cemac ont donné leur avis sur la mise en œuvre du cadre réglementaire dans le secteur. Entré en vigueur en 2017, le règlement Cobac (Commission bancaire de l'Afrique centrale) peine en réalité à être appliqué par de nombreux EMF. Face à ce constat, la Cobac a décidé de réunir les acteurs du secteur pour un dialogue franc de deux jours, qui s'est tenu à Douala du 11 au 12 novembre dernier.



Vers une réorganisation des catégories d'EMF

La croissance du secteur de la microfinance est significative et réjouissante, mais elle s'accompagne également de beaucoup d'exigences et de responsabilités. Nous devons veiller à ce que les EMF soient financièrement solides et bien gérées, capables de résister aux fluctuations économiques et aux chocs externes. Cela passe par la gestion rigoureuse des risques, le respect des régies prudentielles, et l'engagement envers une transparence financière exemplaire » s'exprimait Marcel ONDELE, Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale au cours d'une concertation à Douala avec les établissements de micro finance. Les discussions ont mis en évidence diverses difficultés exprimées par les EMF dans la mise en œuvre de cette réglementation. Ces difficultés portent entre autres sur la prise obligatoire des participations par les affiliés dans le capital des organes constitués, le plafonnement des crédits, l'agrément des dirigeants, la mise à jour des plans comptables des EMF, le mode de facturation de l'assistance technique etc.

Sur la réforme du système de reporting des EMF dénommé sésame 4.0, les acteurs disent éprouver du mal avec l'alignement de certains systèmes d'informations aux nouvelles exigences. Des préoccupations sont aussi soulevées sur la nouvelle sectorisation des clients, la gestion des créances en souffrance etc. Les EMF ont ainsi demandé des formations sur le nouveau système de reporting.

En réponse, la Cobac promet un accompagnement optimal dans l'implémentation de cet outil. « Notre rôle est de les accompagner dans l'adoption de ces pratiques essentielles, en garantissant un cadre de supervision adapté aux spécificités du secteur, mais exigeant en matière de discipline financière. Enfin, nous ne pouvons ignorer l'impact croissant de la digitalisation et de l'innovation sur le secteur financier, et plus particulièrement dans le domaine de la microfinance. Les nouvelles technologies offrent des opportunités inédites pour atteindre un plus grand nombre de clients, réduire les coûts et améliorer l'efficacité opérationnelle. Toutefois, la transformation digitale doit être accompagnée de mesures de sécurité renforcées pour protéger les données des clients et prévenir les cyber risques. En tant qu'autorité prudentielle, nous soutenons l'innovation, tout en

veillant à ce qu'elle respecte les normes de sécurité et de confidentialité les plus strictes » affirme le Secrétaire général de la Cobac.

De même, les responsables de cette institution promettent la prise en compte des préoccupations soulevées globalement par les EMF, tout en les appelant à faire des efforts pour appliquer la réglementation qui reste bénéfique pour leur secteur d'activités. La réforme de 2017 a en effet été élaborée pour améliorer la gestion des risques des EMF. Elle introduit de nouveaux éléments tels qu'une réorganisation des catégories d'EMF, une harmonisation des formes juridiques avec les normes de l'OHADA, un réajustement du capital social des EMF etc.

La démarche selon le secrétaire général de la Cobac vise à protéger les consommateurs et garantir l'équilibre du secteur. « Comme nous le savons tous, la microfinance n'est pas simplement une question de financement. Elle permet à des populations souvent marginalisées d'accéder à des services financiers. Notre mission, en tant qu'autorité de supervision, est d'encourager cet effort, tout en veillant à la sécurité et à la stabilité du secteur. La supervision vise en second lieu la stabilité et la solidité financière des institutions de microfinance », a indiqué Marcel Ondele.

La rencontre a aussi permis d'aborder des questions liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que la digitalisation du secteur financier.

Elise Nguélé

## REORGANISATION

## Vers la disparition des centres divisionnaires des impôts

Au Cameroun, le projet de loi portant fiscalité locale propose une réorganisation de la collecte des ressources des collectivités territoriales décentralisées. Selon le ministre des Finances Louis Paul Motaze, le nouveau mécanisme annoncé viendra renforcer l'efficacité et maximiser la mobilisation des recettes fiscales



La direction Générale des Impôts à Yaoundé

Ainsi, une fois le texte promulgué, on ne parlera plus de Centres divisionnaires des Impôts (CDI). Ils seront transformés en Centres de fiscalité locale et des particuliers (Cflp). Selon le ministre des Finances Louis Paul Motaze. Le membre du gouvernement fait savoir que « ces nouveaux centres, agissant comme interlocuteurs fiscaux uniques, auront pour mission de gérer les impôts, taxes et redevances locaux, sous la responsabilité de l'administration fiscale. Cette transformation s'inscrit dans une démarche d'efficacité et de maximisation des recettes ».

Autrement dit, la réforme vise à améliorer la collecte des impôts et taxes, réduire les coûts de gestion, accroître les recettes de l'Etat, simplifier et rationaliser la gestion des impôts et taxes locales (taxes foncières, taxes sur les véhicules, etc.) en créant des centres uniques chargés de gérer entre autres, des redevances d'eau, d'enlèvement d'ordures ménagères et bien d'autres.

Soulignons que la transformation des CDI intervient dans un contexte où le Document de programmation économique et budgétaire 2025-2027 prévoit une hausse des recettes fiscales passant de 3 998,7 milliards de Fcfa en 2024 à 4 410,7 milliards en 2025 soit une hausse de 412 milliards de Fcfa (+10,3%) en glissement annuel. Toutefois, ces mobilisations sont en proie à de nombreuses contraintes que relève le document produit par le ministère des Finances. Il s'agit entre autres, de « la faiblesse des dispositifs d'émission, de recouvrement et de sécurisation des recettes fiscales et de l'obsolescence des textes législatifs et réglementaires y afférents ».

Pour inverser la tendance, le gouvernement entend mettre un accent sur la modernisation des procédures de mobilisation des recettes en l'occurrence, la dématérialisation des procédures fiscales, incluant l'immatriculation des contribuables, la déclaration, l'émission et le recouvrement des impôts et taxes locaux. Pour Louis Paul Motaze, la loi portant fiscalité locale devrait aussi s'accompagner de la suppression des paiements en espèces, au profit de modes de règlement sécurisés tels que le paiement via Mobile Tax, les paiements auprès des guichets bancaires ou intermédiaires financiers, ou encore les virements.

Omer Kamga

## PROJET D'AUTONOMISATION DE LA FEMME

## Les acteurs appellent à la pérennisation des acquis

Les travaux de la deuxième session du COPIL du projet Sahel Women Empowerment and Demographic Dividend (SWEDD) qui se sont déroulés, le 19 novembre dernier à Yaoundé, en présence des responsables des partenaires techniques et financiers à l'instar de la Banque mondiale et du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), ont permis d'évaluer le chemin parcouru depuis le lancement des activités du projet



Renforcer l'autonomisation économique des femmes Camtel en 2025

D'après la présentation faite par le Coordonnateur du projet, Glory MBAH NGAMI, il ressort que sur la période allant de juin 2022 à novembre 2024, 155 758 adolescentes ont bénéficié des interventions relatives à la scolarisation, 37 452 femmes et jeunes filles ont bénéficié des appuis financiers pour la réalisation des activités génératrices de revenus, 473 sages-femmes ont complété leur formation de base par des sessions de formation continue de courte durée dans le cadre de l'assurance qualité des services de santé de la reproduction, 1 500 leaders communautaires et religieux sont engagés à promouvoir activement la scolarisation et le maintien des filles à l'école. Les autres actions portent

sur le plaidoyer en matière budgétisation sensible au dividende démographique. Globalement, l'état d'avancement affiche un taux de réalisation de 62% des objectifs du SWEDD. Ce taux devrait se situer à au moins 90% au 31 décembre 2024, selon le Coordonnateur.

Le Ministre Délégué auprès du MINEPAT a félicité et encouragé l'Unité de gestion du projet SWEDD pour ces résultats. Il a appelé au renforcement des acquis et surtout à la pérennisation de ceux-ci. La représentante du Directeur des opérations de la Banque mondiale au Cameroun, Aïssatou Jack a pour sa part exprimé la satisfaction de son institution pour « la performance remarquable » enregistrée dans la mise en œuvre du projet SWEDD au Cameroun. « Le Cameroun se positionne de plus en plus comme le pionnier en Afrique centrale en matière d'implémentation du SWEDD au vu

des résultats obtenus sur le terrain », a-t-elle affirmé.

Le Projet d'autonomisation des femmes et le dividende démographique au Sahel (SWEDD) volet Cameroun est une initiative conjointe du Groupe de la Banque Mondiale, à travers son guichet IDA, du Fonds des Nations Unies pour la Population et de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS). Financé par la Banque mondiale à hauteur de 75 millions de dollars soit 44 933 054 000 de FCFA, le projet SWEDD a pour objectif est de renforcer l'autonomisation économique des femmes et des adolescentes et d'assurer leur accès aux services sociaux de base, notamment l'éducation à travers le maintien de la jeune fille à l'école ; et la santé reproductive, infantile et maternelle de qualité, par des appuis accordés aux formations sanitaires en termes de renforcement des capacités humaines et matérielles. Ce projet qui cible les régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua, vise également l'accélération de la transition démographique en vue de capter les retombées liées au dividende démographique au Cameroun.

Omer Kamga

FISCALITE LOCALE

# Le Cameroun sur le point d'instituer une taxe annuelle de 3000 à 30 000 Fcfa sur les salaires

Dans le projet de loi sur la fiscalité locale, que vient de présenter le ministre des Finances aux parlementaires, le gouvernement camerounais se propose d'instituer une « taxe de développement local », dont le fruit sera reversé aux communes.



Renforcer le financement de la décentralisation

« Cette taxe est perçue en contrepartie des services de base et des prestations rendus aux populations, notamment l'éclairage public, l'assainissement, l'enlèvement des ordures ménagères, le fonctionnement des ambulances, l'adduction d'eau et l'électrification. Le produit de la taxe de développement local est consacré, en priorité, au financement des infrastructures », peut-on lire dans le projet de loi que se préparent à adopter les députés, au regard de la majorité détenue par le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), le parti au pouvoir, à l'Assemblée nationale. Selon le texte, en cas d'adoption du projet de loi, la taxe de développement local sera prélevée sur le salaire de base des travailleurs des secteurs public et privé, à hauteur de 3 000 à 30 000 Fcfa par an, selon les cas. Ainsi, apprend-on, une retenue globale de 3 000 Fcfa sera effectuée chaque année sur les salaires de base des travailleurs compris entre 62 et 75 000 Fcfa, contre 6 000 Fcfa pour les salaires de base oscillant entre 75 001 et 100 000 FCFA. Calculatrice en main, pour ces deux catégories de salariés, la retenue mensuelle sera de 250 et 500 Fcfa respectivement.

Aux salaires de base compris entre 100 001 FCFA et 125 000 Fcfa, il sera appliqué une retenue annuelle de 9 000 Fcfa, soit 750 Fcfa chaque mois ; contre 12 000 Fcfa par an pour les salaires de base compris entre 125 001 et 150 000 Fcfa, correspondant à un prélèvement mensuel de 1000 Fcfa. Selon le projet de loi sus-mentionné, le plus gros prélèvement s'effectuera sur les salaires de base mensuels supérieurs à 500 000 Fcfa, pour lesquels la retenue annuelle sera de 30 000 Fcfa, soit 2500 Fcfa chaque mois. Selon le gouvernement, cet impôt, comme d'autres prévus dans le projet de loi, vise à renforcer le financement de la décentralisation en procurant des ressources financières supplémentaires aux communes. Concrètement, a précisé le ministre des Finances lors de la présentation du projet de loi aux députés, la réforme de la fiscalité locale proposée par l'exécutif devrait générer 126,4 milliards de Fcfa de recettes supplémentaires au profit des communes. Cette enveloppe viendrait alors compléter, à en croire la même source, les ressources actuellement collectées au profit des Collectivités territoriales décentralisées (CTD) du Cameroun, et qui ont atteint 261 milliards de Fcfa au titre de l'exercice 2023, représentant 7,3% des ressources propres de l'État. « Le projet de loi ambitionne de doubler ce montant, en le portant à un minimum de 16% des ressources propres », précise Louis-Paul Motazé.

Omer Kamga

LOI SUR LA FISCALITE LOCALE

# Le Cameroun cherche 126,4 milliards de Fcfa de recettes supplémentaires pour les communes

Selon le ministre des Finances, Louis Paul Motazé, qui vient de présenter à l'Assemblée nationale le projet de loi portant fiscalité locale au Cameroun, le texte soumis à la sanction des parlementaires vise à procurer d'importantes ressources financières supplémentaires aux communes du pays. « Les nouvelles sources de financement ainsi identifiées viendraient consolider les ressources des communes, à hauteur de 126,4 milliards de Fcfa », confie-t-il.

Cette enveloppe viendrait ainsi compléter, à en croire le ministre Motazé, les ressources actuellement collectées par le fisc au profit des Collectivités territoriales décentralisées (CTD) du Cameroun, et qui ont atteint 261 milliards de Fcfa au titre de l'exercice 2023, représentant 7,3% des ressources propres de l'État. « Le projet de loi ambitionne de doubler ce montant, en le portant à un minimum de 16% des ressources propres », précise le membre du gouvernement. Pour ce faire, le projet de loi portant fiscalité locale, qu'examinent les parlementaires camerounais, propose plusieurs réformes. Il s'agit notamment de l'institution d'un Impôt général synthétique (IGS) forfaitaire, applicable aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions de FCFA. Cet impôt, selon le ministre Motazé, vient en remplacement de l'impôt libératoire et du régime simplifié d'imposition, et devrait générer 50 milliards de FCFA supplémentaires par an. Par ailleurs, dans le projet de loi sus-mentionné, le gouvernement propose « l'extension des centimes additionnels communaux aux droits d'accises, à la taxe spéciale sur le revenu et aux droits d'enregistrement sur la commande publique ». Cette mesure, projettent les pouvoirs publics, devrait générer pour les CTD des ressources additionnelles d'environ 43 milliards de Fcfa par an. Dans le même temps, 20 milliards de Fcfa de plus sont attendus du « doublement de 0,5 à 1% du taux du droit d'accises spécial destiné au financement de l'enlèvement et



Louis Paul Motaze, Ministre des Finances

le traitement des ordures », etc. « Cette réforme ambitieuse est avant tout un engagement pour une administration fiscale locale modernisée, plus efficace et mieux connectée aux réalités de nos CTD. Par ailleurs, pour garantir une mise à disposition rapide et efficace des ressources collectées au profit des CTD, problématique essentielle pour leurs représentants aux travaux, des aménagements sont prévus dans le mécanisme de fonctionnement du Compte unique du Trésor. Ces dispositions incluent, notamment, l'attribution à chaque receveur de CTD d'un relevé d'identité bancaire rattaché au Compte unique du Trésor à la Banque des États de l'Afrique centrale. Ce dispositif permettra, d'une part, à chaque unité d'opérer en toute autonomie les dépenses liées à ses ressources propres et, d'autre part, de mobiliser les ressources issues des impôts locaux et de la péréquation, sous réserve de l'aval préalable de l'agent comptable central du Trésor », rassure le ministre des Finances.

Omer Kamga

FISCALITE LOCALE

# Le Ministre des Finances clarifie

Depuis l'entrée en examen du projet de loi portant fiscalité locale au Parlement, associations, syndicats, collectivités territoriales décentralisées et usagers, développent des appréhensions en rapport avec certaines dispositions de ce texte. Si les préoccupations et attentes de l'ensemble des parties prenantes ont été intégrés dans ce projet de loi qui, de l'avis du ministre camerounais des Finances, garantit un document final « équilibré et pragmatique », reste que des zones d'ombre subsistent dans son interprétation.



Générer pour les CTD des ressources additionnelles

Pour dissiper les appréhensions et inquiétudes nées de l'interprétation de certaines dispositions de la réforme sur les taxes, droits et autres redevances que doivent percevoir directement les Collectivités territoriales décentralisées, Louis Paul Motazé est revenu devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée nationale à l'effet de rassurer les contribuables et les administrations locales.

Parmi les points d'attention qui soulèvent des inquiétudes, il y a l'allusion à la création

d'une nouvelle taxe sur le développement local. Certains, syndicats craignant qu'elle n'augmente la charge fiscale des citoyens ; une démarche en totale contradiction avec les normes internationales. À ce sujet, Louis Paul Motazé précise cette taxe a toujours dans le corpus fiscal camerounais et a toujours été acquittée par les salariés.

« Je voudrais rassurer toutes les parties : cette loi ne crée aucune taxe nouvelle. La taxe de développement locale existe depuis très longtemps dans notre législation et a été jusqu'ici acquittée par les salariés. En effet, cette taxe est simplement une évolution de l'ancienne taxe communale, et reprise dans la loi de 2009 portant fiscalité locale », assure-t-il. D'ailleurs, poursuit-il, elle est le prolongement de l'ancienne taxe communale, reprise dans la loi de 2009 portant fiscalité locale. Elle s'inscrit dans la même logique de contribution en contrepartie des services rendus par les CTD.

TAXES

En outre, les tarifs de cette taxe restent inchangés et sont adaptés aux capacités contributives de chaque citoyen. A titre d'illustration, pour un salarié percevant un revenu mensuel de 100 000 FCFA, Cette taxe s'élève à 1 500 FCFA par an, soit seulement 125 Fcfa par mois.

Ensuite, il y a l'exclusivité de la compétence en matière de recouvrement des taxes locales, le ministre des Finances explique que cela n'a rien à voir avec une tentative de phagocyter l'autonomie financière des CTD. Il s'agit plus de « maximiser les recettes locales en confiant la collecte à des services dédiés exclusivement à la fiscalité locale et dotées des capacités opérationnelles suffisamment éprouvées ». De plus, le principe de l'interlocuteur fiscal unique répond aux attentes du secteur privé tout en réduisant les conflits de compétences, sans pour autant faire perdre aux CTD leur rôle dans la mesure où des « Unités de Suivi de la fiscalité locale » seront mises sur pied.

Quant aux craintes nées sur la centralisation des recettes escomptées par les CTD par cette

exclusivité, des aménagements au compte unique du trésor sont annoncés à travers l'attribution d'un relevé d'identité bancaire aux receveurs municipaux et régionaux. Ces derniers, « désormais connectés au Compte Unique du Trésor », disposent dès lors d'une garantie « de gestion optimale et transparente des ressources collectées à leur profit ». Une approche qui bénéficie du soutien significatif des communes et régions qui, à une majorité de 71% y souscrivent.

La dernière préoccupation qui a reçu les clarifications du ministre des Finances porte sur le retrait de l'extension des centimes additionnels communaux à certains impôts et taxes à l'instar des droits d'accises et de la taxe spéciale sur le revenu. À ce sujet, les préoccupations du secteur privé portant sur les risques d'inflation ont primé. De fait, le gouvernement, dans l'optique de concilier les impératifs fiscaux et les préoccupations économiques, a opté de contenir les risques d'inflation en proposant un taux spécifique réduit à 5 %, bien en deçà du taux général de 10 % appliqué aux autres centimes additionnels communaux.

André Noir

## TRANSFORMATION DU SYSTEME SANITAIRE

### Poser des bases durables pour un avenir meilleur en santé

Au terme d'une semaine riche en activités, réflexions et partages autour de différentes thématiques, le Ministre de la Santé, Malachie MANAOUA, s'est adressé à la presse le 22 novembre 2024 pour présenter la vision du département ministériel dont il a la charge en ce qui concerne la construction de l'hôpital de demain.



Vers une nouvelle réorganisation de la banque

Actualité oblige, le Dr Malachie MANAOUA a saisi cette occasion, répondant à un journaliste, pour réitérer sa déclaration relative au standing des plateaux techniques des hôpitaux de référence du Cameroun qui n'ont rien à envier aux Fosas d'ailleurs, même pas américains. D'ailleurs a-t-il ajouté, « Dans aucun pays au monde, vous ne trouverez des hôpitaux avec le même plateau technique, cela n'est pas possible ». Une façon de dire qu'on ne peut pas mettre au même piédestal, un hôpital de 6e catégorie et celui de 1ere catégorie. Le Patron de la Santé en a profité également pour appeler à la vigilance, la population, afin qu'elle ne se laisse pas manipuler par des personnes aux intentions à peine voilées, et qui essaient de jeter l'opprobre sur les efforts consentis par le Gouvernement pour transformer le visage sanitaire camerounais.

Les cinq jours de travaux qui ont couvé quatre événements ont permis d'examiner le système sanitaire camerounais, savoir comment il se porte et trouver des solutions pour améliorer sa santé. C'est la démarche qui a sous tendu l'organisation de la Conférence des hôpitaux, du 1er Forum National sur les Soins de Santé Primaires et l'Institutionnalisation de la Santé communautaire, de la Conférence annuelle des Services Centraux et Déconcentrés et des Cameroon Health Care Awards du 18 au 22 novembre 2024.

La modernisation des formations sanitaires publiques a été au centre de tous les échanges au cours de cette semaine particulière. Cette dernière passe nécessairement par la viabilisation du district de santé, unité opérationnelle de mise en œuvre des stratégies visant

à transformer le système sanitaire camerounais. Il va aussi falloir également renforcer la prévention et la promotion de la santé, améliorer la gestion hospitalière avec de nouvelles normes organisationnelles, mais aussi et surtout, changer de paradigme en rendant l'hôpital public plus chaleureux. C'est pourquoi, en reconnaissant les exploits et les performances réalisés par les hôpitaux publics ces dernières années, le Ministre de la Santé a fait savoir à l'ensemble des professionnels de la santé que des efforts restent à faire, notamment dans le domaine de l'humanisation des soins, au moment où le Cameroun est plus que jamais engagé dans la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle, pour un accès équitable aux soins et services de santé de qualité pour tous et partout.

Cependant, le Dr Malachie MANAOUA n'a pas manqué de saluer le dévouement des soldats de la santé qui souvent au péril de leur vie, ne ménagent aucun effort pour prendre soin des patients. Les récompenses à eux attribuées lors des Cameroon Health Care Awards le 20 novembre 2024 témoignent de cette reconnaissance. Au regard des sacrifices consentis par le personnel de santé, il est inacceptable de continuer à le laisser être agressé dans l'exercice de ses fonctions pour quelques raisons que ce soient a martelé le Minsanté.

En attendant que les résolutions prises au cours des différentes rencontres se traduisent en actions concrètes, le Ministre de la Santé a invité toutes les parties prenantes à s'investir dans la construction de l'hôpital de demain qui selon lui, est une affaire de tous.

Elise Nguélé

## CONVENTION COLLECTIVE

### Les banques augmentent le salaire de leurs employés de 6%

C'est l'une des résolutions de la convention collective nationale paraphée le 18 novembre dernier à Yaoundé entre le Syndicat national des employés, gradés et cadres de banques et établissements financiers du Cameroun (Snegcbefcam) et l'Association professionnelle des établissements de crédit du Cameroun (Apeccam). Cette entente revalorise, en outre, les indemnités et modernise les conditions de travail des acteurs du secteur bancaire.



Nouveau siège de BGFI Bank à Douala

Il convient de rappeler que la révision de la convention collective de notre secteur intervient à des intervalles de 10 ans. La précédente révision de cette convention a eu lieu en 2009. Cette nouvelle révision, qui démarre en 2019, est donc nécessaire afin de l'adapter aux réalités économiques actuelles et à l'évolution de notre activité » souligne Gwendoline Abunaw, Président en exercice de l'Apeccam. Après cinq ans de négociations intenses, les acteurs du secteur bancaire camerounais ont réussi à concilier les impératifs économiques et les attentes sociales. Au départ, les parties prenantes avaient identifié 14 points de discussion. Cependant, seules 7 propositions ont été retenues, ouvrant ainsi la voie à des avancées majeures.

Dans le tableau des réformes paraphées lundi dernier, figurent le renforcement de la liberté syndicale, qui permet désormais aux employés d'adhérer à un syndicat de leur choix sans contrainte ; la réduction de la durée d'intérim, dont la période pour un poste à classification supérieure est désormais limitée à 24 jours ouvrés, contre 30 jours calendaires auparavant. De même, le travail temporaire, intérimaire et la sous-traitance seront désormais utilisés dans la branche contrairement aux lois et règlements en vigueur. La négociation d'un accord portant sur les modalités de départ volontaire, à la demande de l'employeur ou du travailleur, dans le cadre de la réduction du personnel, fait partie de cette nouvelle entente.

Cette convention collective nationale, dont le ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Grégoire Owona, a instruit un effet immédiat depuis le 18 novembre, revalorise les indemnités des employés. L'indemnité compensatrice de logement est passée d'au moins un tiers du salaire échelonné, majoré de la prime d'ancienneté, à au moins 40% de ce salaire. L'allocation de logement pour les agents non logés a également augmenté, passant d'un minimum de 30% à 40% du salaire échelonné. L'indemnité mensuelle de transport a été augmentée de 50 000 à 60 000 francs CFA, sauf disposition plus favorable dans les entreprises. La grille salariale

a été revalorisée, passant de 5% en 2022 à 6% en 2024 pour toutes les catégories socioprofessionnelles, avec un aménagement de la classification professionnelle dans le secteur bancaire.

Dans le segment de l'évolution de la classification professionnelle : les diplômes ou certifications acquis par un employé d'une banque ou d'un autre établissement financier peuvent désormais être pris en compte pour une reclassification, après une évaluation appropriée. Pour l'Apeccam, le but de cette convention est « d'assurer que, pour ce secteur qui est si important pour le développement de l'économie, les employés qui sont au centre de celui-ci soient à l'aise dans l'exécution de leurs tâches. Donc, pour nous, c'est un grand succès d'arriver enfin à la signature de cette convention pour que nos employés soient revalorisés », se réjouit Gwendoline Abunaw, présidente de l'Apeccam. « Nous avons fait de notre mieux pour moderniser cette convention. Nous avons pu y insérer la liste des diplômes et la liste des métiers. Nous aurions pu faire plus si le cours du travail avait été révisé en tenant compte de nouvelles formes de travail », a indiqué Isaac Bissala, président du Syndicat National des Employés, Gradés et Cadres de Banques et Établissements Financiers du Cameroun (Snegcbefcam).

Appelant au respect des droits syndicaux, Isaac Bissala rappelle que « la signature des conventions collectives nationales ne suffit pas : leur application dans toutes les entreprises est cruciale pour éviter une concurrence déloyale ». Peu de temps avant la signature de ce document, le syndicat a signalé que près de neuf banques refusent l'entrée des syndicats en leur sein, violant ainsi les principes de liberté syndicale et de protection des droits des travailleurs. Face à cette situation, les syndicats avertissent : « nous avons près de neuf banques qui refusent la pénétration du syndicat au sein de leur entreprise, ceci doit s'arrêter, sinon nous serons obligés de mener des actions syndicales fortes auprès de celles-ci ».

Cédric Boyomo

## MARCHÉ FINANCIER

# Alios Finance Cameroun rembourse 643 millions de Fcfa sur son emprunt de 2021-2025

Le crédit bailleur Alios Finance Cameroun (AFC), émetteur de la valeur « ALIOS 5,40 % BRUT 2021-2025 » a procédé le 10 novembre dernier au paiement d'une enveloppe de 643,1 millions de Fcfa auprès des souscripteurs à cet emprunt qui court jusqu'en 2025.



Alios Finance Cameroun tient à sa promesse les mains d'un consortium

Dans cette enveloppe, 610,1 millions de Fcfa sont destinés à l'amortissement du principal et 32,9 millions de Fcfa, affectés à la mise en paiement des intérêts générés par ladite levée de fonds.

Pour les souscripteurs, « le coupon brut à percevoir par obligation s'élève à 752,86 Fcfa, (soit 714,29 Fcfa au titre de l'amortissement du principal et 38,57 Fcfa pour les intérêts), » peut-on lire du manifeste du Directeur général de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac), Louis Banga Ntolo. Les opérations d'encaissement débutées le 11 novembre 2024 se poursuivent auprès des guichets des sociétés de Bourse et des banques teneurs de comptes.

Après des levées de 8 milliards de Fcfa en taux et tranches multiples émises en 2023, Alios finance Cameroun a fait sa réapparition cette année 2024 avec une levée de fonds réussie sur le marché des titres de créances négociables (TCN) de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (Beac). A la recherche de 2,5 milliards de francs CFA, le crédit-bailleur a réussi à lever 100 % des fonds attendus dans le cadre de cette première opération du programme d'émission de Bons à moyen

terme négociables (Bmnt). L'opération engagée le 11 janvier 2024 a été réalisée avec le concours de Elite Capital Securities Central Africa S.A., désigné comme arrangeur et chef de file du syndicat de placement pour la levée desdits fonds. Le programme d'émission de Bons à moyen terme négociables d'Alios Finance Cameroun vise à terme à lever 5 milliards de francs CFA rémunérés au taux de 6,35% sur 5 ans.

Il rentre dans le cadre du financement de son plan de développement des activités de crédit et des opérations de leasing sur les équipements et matériels d'exploitation de sa clientèle. Ainsi, la première émission de ce programme dont le montant était de 2,5 milliards de francs CFA a enregistré un taux de souscription de 100%.

A travers cette initiative couronnée de succès, Alios finance Cameroun devient la deuxième institution financière agréée pour ce type d'émission en zone Cemac après Afriland First Bank qui avait inauguré ce compartiment en mars 2023 avec une mobilisation de 20 milliards de Fcfa sur 7 ans. « Alios a de grandes ambitions de développement sur le Cameroun et l'Afrique Centrale. Les levées de fonds tant à la bourse que sur le marché monétaire de la Beac font partie de notre politique de financement. Ceci pour confirmer que Alios fera d'autres levées de fonds. La fréquence dépendra de notre plan de financement », confiait à EcoMatin, l'ex-directeur général d'Alios Finance Cameroun, Georges James Ndzutue Fotso.

André Noir

## BARRAGE DE NACHTIGAL

# Vers la fin des travaux

Le quatrième groupe a été mis en fonction, sous la supervision du ministre de l'eau et de l'énergie, Gaston Eloundou Essomba. Une énième descente sur le terrain devenue routinière et qui a permis aussi au Minee d'évaluer l'état d'avancement des travaux de construction de cet important ouvrage. Aussi, sur les 07 groupes qui constituent l'ouvrage, 04 sont désormais mis en production.



Déjà 240 Mw injectés

Le quatrième groupe prend la suite du troisième dont la mise en service a eu lieu en fin août dernier et qui avait porté le niveau de production à 180 mw. Les évolutions sont donc notables depuis le 14 juillet dernier, date à laquelle le premier groupe avait été mis en service (60 mw).

Parmi ces évolutions, on peut citer la mise en service du Groupe N°2 (60MW) intervenue le 10 août ; le couplage au réseau du Groupe N°3 (60MW) intervenu le 31 août ; le début des essais de mise en service du Groupe N°4 (60MW) dont le couplage au réseau a eu lieu en début octobre. D'ici à la fin de l'année, tous les groupes seront en fonction.

Transport Au-delà de la mise en service des différents groupes, il est aussi question de garantir les infrastructures de transport de l'énergie électrique. « Nous allons continuer notre mission sur les corridors des lignes de transport, jusqu'à Douala, pour être sûr qu'il y a une synchronisation en termes de calendrier, pour pouvoir évacuer en temps réel l'énergie qui sera produite, et pouvoir réduire de manière significative

les désagréments que les populations connaissent aujourd'hui du fait de ce déficit de production ou du déficit d'une infrastructure de transport adéquate », déclarait le Minee en août dernier. D'où le déploiement des stratégies de réhabilitation et de renforcement des lignes de transport. L'énergie électrique produite doit arriver dans les ménages. Or, actuellement, si l'on continue à observer les coupures d'électricité, c'est parce que le réseau de transport est défectueux. Les travaux sont néanmoins en cours. Le barrage de Nachtigal est la centrale électrique la plus puissante du Cameroun et constitue un véritable atout pour le développement durable du pays.

Pour rappel, à sa mise en service complète en début 2025, avec une puissance installée de 420MW, il couvrira près de 30% des besoins énergétiques du pays avec une électricité verte, rentable et disponible toute l'année.

Bouba Yankréo

## TRANSPORT AÉRIEN

# Aéroports du Cameroun engrange des bénéfices de plus de 40% en 2023

Au terme de l'exercice clos au 31 décembre 2023, la société Aéroports du Cameroun (ADC) enregistre un bénéfice de 4,5 milliards de Fcfa, en hausse de 40,5% en glissement annuel en comparaison aux 3,2 milliards enregistrés un an plus tôt. Ce résultat est contenu dans le rapport des états financiers des ADC pour le compte de l'exercice 2023, récemment confirmé par Kpmg Afrique centrale, cabinet spécialisé dans l'audit et le conseil.

L'entreprise publique a clôturé l'année 2023 avec un résultat net en augmentation après avoir essuyé une perte de 1 milliard de Fcfa entre les exercices 2021 et 2022. En plus de cette performance, le concessionnaire des plateformes aériennes au Cameroun revendique des résultats financiers quasiment tous au vert sur l'ensemble de cet exercice budgétaire. Ainsi, ADC indique avoir réalisé un chiffre d'affaires de près de 35,28 milliards de Fcfa à fin 2023 (34,12 milliards en 2022) avec un excédent brut d'exploitation de 12,1 milliards (11,7 milliards en 2022) et un résultat d'exploitation de 7,8 milliards (4,8 milliards en 2022).

Par ailleurs, l'essentiel du chiffre d'affaires de l'entreprise dirigée par Thomas Owona Assoumou a été tiré par les travaux, services vendus qui se sont établis à 34,9 milliards contre environ 33,6 milliards au cours de l'exercice précédent tandis que les profits liés à la vente des produits accessoires ont chuté de 61,6 millions à 368,4 millions après près de 430 millions en 2022.

Finances au vert, activités au rouge Alors que l'entreprise qui assure la gestion et l'exploitation des 7 aéroports locaux (Yaoundé, Douala Garoua, Maroua, Ngaoundéré, Bamenda et Bertoua) annonce des résultats favorables, la réalité est tout autre selon les clients. En effet,

quand ADC indique avoir stabilisé ses charges de personnel à 12,5 milliards et réalisé des dépenses en aménagement, agencement et installations à hauteur de 33,6 milliards au cours de l'année 2023, les clients qui fréquentent les aéroports camerounais continuent de se plaindre de l'état de délabrement et du service de mauvaise qualité qui leur est rendu sur les lieux alors que les tarifs jugés exorbitants ne cessent de croître. De plus, les conditions d'accueil, d'orientation et de sécurité approximatives ainsi que le manque d'entretien et la vétusté des installations sont entre autres dysfonctionnements qui ne permettent également pas aux compagnies aériennes de proposer un service de qualité à leurs passagers.

A ce sujet, le patronat camerounais a exprimé la préoccupation de la communauté des affaires à la direction des ADC, après la ribambelle de plaintes des entreprises locales portées à cette même institution quelques années plus tôt. « Depuis plusieurs années, nous avons constaté avec inquiétude un délabrement flagrant des infrastructures aéroportuaires, tant au niveau des terminaux que des équipements destinés aux passagers. L'inefficacité des systèmes de gestion des bagages, les attentes interminables, ainsi que l'absence d'infrastructures modernes et adaptées, ne contribuent pas à donner



L'aéroport international de Douala

une image positive de notre pays. Ces dysfonctionnements dissuadent par conséquent les compagnies aériennes internationales, qui hésitent à desservir la destination Cameroun », a décrié Celestin Tawamba dans une correspondance datée du 12 novembre 2024 adressée au Directeur général des ADC.

A noter que cette situation alarmante intervient dans un contexte où ADC a annoncé un investissement de 11 milliards de Fcfa pour l'année en cours. Cette enveloppe sensée servir à la « réhabilitation des principales plateformes aéroportuaires du pays » fait partie du Plan

stratégique d'Investissements 2023-2027 de la société, adopté pour un coût global de 74,7 milliards de Fcfa [dont 16,1 milliards de fonds propres et un emprunt de 58,6 milliards à souscrire]. Tout cet investissement annoncé il y a bientôt 2 ans ne se matérialise pas sur le terrain, portant préjudice à des secteurs clés de développement comme le commerce international, les investissements étrangers et le tourisme.

Paul Nkala

## LUTTE CONTRE LE PALUDISME

# Le Cameroun adopte un plan multisectoriel de 380 milliards de Fcfa

Le gouvernement du Cameroun a approuvé un plan multisectoriel de lutte contre le paludisme dans le pays, dont le coût est estimé à 380 milliards de Fcfa, sur la période 2024-2028.



Le moustique, vecteur de paludisme en Afrique

Le Cameroun fait partie des 11 pays les plus touchés par le paludisme. Selon le Programme national de lutte contre le paludisme, près de trois millions de cas sont recensés chaque année, et la maladie représente 28 % des consultations hospitalières et 6,3 % des décès pour 100 000 habitants. Les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans sont les plus touchés par ce fléau. Elaboré conjointement par les parties prenantes de la Primature, de la Délégation Générale à la Santé Nationale, des parlementaires, des organisations de la société civile, du secteur privé, du Ministère de la Santé Publique et de 20 autres ministères, le plan multisectoriel devrait faciliter l'élimination du paludisme dans le pays d'ici 2035.

De 2024 à 2028, tous les acteurs du plan d'élimination du paludisme joueront chacun leur rôle dans sa mise en œuvre. « Le plan multisectoriel est un véritable guide d'actions multisectorielles et de mobilisation des ressources élaboré et validé avec la participation et le consensus de toutes les parties prenantes », a décrit le Dr Manaouda Malachie, Ministre de la Santé Publique. Le plan de 380 milliards intervient dans la foulée du Plan National de Lutte Contre le Paludisme, mis en œuvre au Cameroun de 2019 à 2023. Ce plan national de lutte contre le paludisme aurait permis de réduire la prévalence du paludisme au Cameroun de 11 %.

## QUELS SERONT LES OBJECTIFS DU PLAN MULTISECTORIEL ?

Le plan qui mobilise tous les secteurs de la société est conçu pour réduire de 80% les taux de morbidité et de mortalité du paludisme dans le pays dans les cinq prochaines années. Les objectifs clés du plan comprennent le renforcement du cadre institutionnel pour l'élimination du paludisme, l'augmentation de la mobilisation des ressources internes pour la lutte contre le paludisme, l'inclusion d'une ligne budgétaire spécifique pour la lutte contre le paludisme dans les secteurs et institutions dont les activités ont un impact sur l'élimination de la maladie, la mise en place d'un système qui prend en compte les informations sur les actions de lutte contre le paludisme menées par les différents secteurs et institutions.

## UNE LUTTE HOLISTIQUE

Le plan multisectoriel reste à

valider, mais certains acteurs ont déjà commencé à prendre les bonnes mesures dans la bonne direction. « Nous devons comprendre que le paludisme est un véritable défi pour notre pays et cette lutte doit être holistique. Nous allons essayer de faire en sorte que notre Direction des Normes et du Contrôle soit impliquée dans cette lutte car il s'agit d'une question d'habitat qui est conditionnée par des facteurs clés tels que le climat, l'humidité et la pluviométrie. Si nous ne maîtrisons pas ces facteurs climatiques, la lutte ne sera pas fructueuse », a déclaré Paul Tchawa, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Il s'est entretenu avec CRTV WEB peu après une récente séance de travail organisée pour solliciter l'engagement des Secrétaires Généraux du Cameroun à faire reculer le paludisme. La réunion du 18 juillet a été organisée conjointement par le Ministère de la Santé Publique, le Programme National de Lutte contre le Paludisme et Impact Santé Afrique. « Nous disposons aujourd'hui d'un document stratégique qui guide chaque secteur et leur permet de comprendre les activités qu'ils peuvent mener pour contribuer fortement à la réduction du paludisme », a déclaré Olivia Ngou, Directrice Exécutive d'Impact Santé Afrique.

## S'INSPIRER DES EXEMPLES DE RÉUSSITE

La volonté du Cameroun d'éliminer le paludisme d'ici 2035 s'inspire en partie de l'exemple de réussite du Grand Mékong, une sous-région composée de cinq pays d'Asie du Sud-Est qui ont réussi à réduire les cas de paludisme de 77 % et les décès dus au paludisme de 97 % entre 2012 et 2022. Le Rwanda et la Tanzanie font également partie des pays qui utilisent avec succès une approche multisectorielle pour contenir la maladie. « Dans ces pays, chaque administration essaie de prendre ses responsabilités en matière de lutte contre le paludisme. Pour le moment, ces pays n'ont pas encore éliminé le paludisme, mais nous avons d'autres pays comme la Chine qui ont éliminé le paludisme en mettant en place un cadre multisectoriel », a déclaré le Dr Hamida Yacoubou, un responsable de la Division de la santé publique au ministère de la Santé publique. Alors que le Cameroun s'inspire de ces pays, il devient le premier pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre à mettre en place

un plan multisectoriel de lutte contre le paludisme. Les parties prenantes espèrent que les efforts porteront les fruits escomptés.

Selon le Programme national de lutte contre le paludisme, la prévalence du pays devrait être inférieure à 1 %. Les autorités de la structure affirment que la maladie a connu une réduction du taux de mortalité de 18% à 6,3% entre 2019 et 2023, et que l'élimination du paludisme est possible. « Tout ce que nous faisons se résume à éliminer le paludisme. Il est temps que nous apprenions de ceux qui ont réussi. Nous devons examiner leurs mécanismes internes et la façon dont ils ont fonctionné pour y parvenir. C'est une expérience d'apprentissage qui nous aidera à intégrer les meilleures pratiques. Nous avons les moyens d'atteindre les résultats escomptés », a déclaré Joel Ateba, Secrétaire permanent du Programme de lutte contre le paludisme.

## BESOINS FINANCIERS DU PLAN MULTISECTORIEL

La campagne d'élimination du paludisme au Cameroun a été étouffée principalement par l'insuffisance des fonds et la participation timide de certains acteurs. Le plan multisectoriel devrait coûter 380 milliards de FCFA, mais seulement 120 milliards environ ont été mobilisés, laissant un déficit de 260 milliards de FCFA.

Selon les recommandations de la déclaration d'Abuja de 2001, 15 % du budget de l'État devraient être consacrés aux soins de santé, mais le ministère de la Santé publique du pays obtiendrait un peu plus de 7 % à cet effet. « Nous avons de nombreux défis, notamment financiers. Seuls 40 % des fonds ont été mobilisés pour le dernier Plan stratégique national de lutte contre le paludisme. Nous nous tournons vers le ministère de la Santé publique, les parlementaires et les autres organisations de la société civile qui œuvrent pour garantir que notre nouveau Plan stratégique national soit mieux financé », a déclaré Joël Ateba, le secrétaire permanent.

Pour atteindre les objectifs actuels du plan, les acteurs appellent les différents ministères du gouvernement à contribuer à hauteur de 1 % de leur budget annuel pour lutter contre le paludisme dans le pays.

Placide Onguéné

## MÉDECINE TRADITIONNELLE

# Le Cameroun veut instituer un Ordre national des tradipraticiens

Le projet de loi relative à l'exercice et à l'organisation de la médecine traditionnelle au Cameroun, actuellement en débat au Parlement, prévoit la création d'un Ordre national des tradipraticiens. C'est ce qu'a annoncé le ministre de la Santé publique, Manaouda Malachie, le 14 novembre, lors de la défense du texte à l'Assemblée nationale. Si elle est adoptée, cette loi définira les modalités d'organisation et de fonctionnement de cet ordre, ainsi que son règlement intérieur.



Assurer la protection de la santé des populations

Le texte va aussi organiser l'Ordre en démembrements régionaux, « conformément à la carte anthropologique du Cameroun » a fait savoir le ministre de la Santé publique. Pour cela, des centres de médecine traditionnelle seront mis sur pied pour identifier et regrouper les tradipraticiens dans chaque district. C'est également l'Ordre, à travers ses démembrements au niveau départemental, qui va examiner les dossiers d'attribution du droit d'exercer la médecine traditionnelle à soumettre au ministre pour validation.

Par ailleurs, il sera question d'organiser la police de ce corps de métier avec des sanctions pour les « guérisseurs non professionnels qui prodiguent des soins au sein des communautés ». Et pour ce faire, un recensement des tradipraticiens par district de santé sera effectué et ils auront leurs représentants au sein de l'Ordre. « L'objectif global est d'assurer la protection de la santé des populations, de la médecine traditionnelle et du système de santé », explique le ministre Manaouda Malachié.

D'ailleurs, le ministre a souligné que les tradipraticiens ne sont pas formés, mais initiés. Et parce que cela tient de l'initiation, il n'y aura pas de Centre de formation pour guérisseurs, « car, fait savoir le ministre, il peut arriver que dans une famille de plusieurs enfants, un seul soit initié et puisse exercer. C'est-à-dire que le tradipraticien seul choisit son légataire ».

Omer Kamga

## PLACE FINANCIERE REGIONALE

# La CDEC et la SNI pour doper la dynamique du marché de la Cematic

*A l'ère de la dynamisation de cette place financière régionale, le pays qui y joue déjà un rôle majeur, a encore du potentiel à libérer, de l'avis des experts. En ligne de mire, l'arrivée de la forme rénovée de la Société nationale d'investissement et la Caisse des dépôts.*

Il faudra attendre un ou deux ans, pour voir la Société nationale d'investissement (SNI) avec ses nouveaux attributs (cf. décret du 10 juillet 2024) jouer un rôle actif sur le marché financier de la sous-région Afrique centrale. « Les textes sont récents, il faut un temps d'appropriation », répond Désiré Geoffroy Mbock. Le président du conseil d'administration de la SNI, intervenant sur un webinaire organisé le 12 novembre dernier par la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf) en partenariat avec One Africa Forums.

Pour ce focus sur le Cameroun, c'est autour du thème « Dynamiques économiques et opportunités des marchés financiers » que les échanges ont été structurés. Aujourd'hui reconnue comme locomotive de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), l'économie camerounaise peut encore jouer ce rôle dans la dynamique de l'élargissement et de l'approfondissement du marché financier sous régional dans lequel les acteurs sont actuellement engagés. Mieux, les perspectives prometteuses qu'offre cette place financière constituent aussi des catalyseurs pour le redécollage de la machine Cameroun. Normal donc que les investisseurs et autres acteurs du système guettent les premiers investissements de la SNI sur le marché financier. « Soyons patients. Oui, la SNI doit pouvoir intervenir sur le marché financier, nous savons déjà ce qu'il faut faire », rassure le PCA.

Comme la SNI, la Caisse des dépôts et consignations (CDEC), elle aussi, est dans la même mouvance, avec l'avantage, de pouvoir mobiliser au profit du marché financier, des ressources longues dont le marché a tant besoin. Anne Kingue Etame,

directeur général adjoint de la CDEC, l'a également confié durant la conférence en ligne. Ces ressources pourront notamment être injectés dans le marché via la participation aux emprunts obligataires, conformément aux prérogatives que lui confère la loi. Un acteur que le régulateur « attend les bras ouverts », comme l'a souligné le directeur de la réglementation de la Cosumaf. Didier Loukakou présente en effet le marché financier comme « un débouché naturel » de la CDEC. La présence de ces deux « géants » (CDEC et SNI) comme intermédiaire de marché ou investisseur, dopera à coup sûr la dynamique sur le marché financier de l'Afrique centrale. En plus de l'entrée en bourse (toujours dans le pipe) d'autres sociétés camerounaises déjà désignées à savoir : Aéroports du Cameroun (ADC), CHC Hilton,

### SODECOTON ET LE PORT AUTONOME DE DOUALA.

Toute chose qui contribuera à renforcer le leadership du Cameroun sur cette place financière, ainsi que l'attestent les chiffres du gendarme financier. Selon la Cosumaf, 75% des acteurs du marché sont localisés au Cameroun. Dix-neuf à vingt des 25 sociétés de bourse agréées sont établies au Cameroun. Le pays abrite aussi dix des 15 sociétés de gestion et organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) chargés de fructifier l'épargne des ménages sur le marché financier.

Des statistiques sans appel, mais encore loin de refléter le potentiel connu et existant. D'où la raison d'être de cette série de conférences en ligne. Elles s'alignent dans la liste des actions menées pour sensibiliser le public. Elles restent capitales dans la stratégie de développement du marché financier, d'autant plus que les intervenants au



L'aéroport international de Douala

webinaire du 12 novembre dernier, s'accordent à dire que les blocages observés jusqu'ici tiennent davantage à un déficit d'informations qu'à de la peur. C'est du moins le point de vue qu'a défendu le responsable de la Cosumaf.

Et pour régler ce problème d'asymétrie de l'information, des options existent à l'infini, qu'il faut exploiter sans se poser de limites, suggèrent les spécialistes. Des politiques inclusives Il faut commencer par régler l'accès au marché financier. Les tarifs à l'entrée et certaines politiques de lutte anti-blanchiment sont de nature à écarter une masse critique de potentiel investisseurs.

Gwendoline Abunaw, directeur général d'Ecobank pour le Cameroun et la zone CEMAC pointe par exemple ici, les exigences requises sur l'origine des fonds à l'ouverture des comptes (KYC : Know Your Customer, Ndlr). « Il faut développer des produits pour les écoliers, ne pas attendre qu'ils commencent à travailler pour intégrer le système », recommande-t-elle. La démocratisation des coûts des actifs

échangés aiderait aussi. A 10 000 F (obligations du trésor) et un million de F (bons du Trésor) minimum, ces instruments restent hors de portée.

Le rôle déjà joué par certaines sociétés de gestion d'actifs qui proposent à leurs clients des titres à coût réduit (à partir de 1 000 F), doit être vulgarisé. Il est même possible de faire des tontines, de gros investisseurs sur le marché, à condition de proposer des produits attractifs.

En cela, les acteurs du secteur financier (banques, établissements de microfinance) également intermédiaires sur le marché financier, sont interpellés. Ils devraient mettre plus l'accent sur la formation de leurs ressources humaines commises à la vente des produits du marché financier, question de susciter plus d'intérêt chez la cible. Les pistes de solutions continuent d'être explorées. Ce 13 novembre, les échanges se feront avec un focus sur le Tchad, dans la continuité de cette série de conférences en ligne.

André Noir

## ZLECAF

# L'ITC et l'Agence de promotion des PME forment les entrepreneurs camerounais

*L'International Trade Center (ITC) et l'Agence de promotion des PME du Cameroun viennent d'achever à Yaoundé, la capitale du pays, une session de formation de quatre jours destinée aux PME locales. Cette rencontre, apprend-on officiellement, avait pour objectif de permettre à ces entreprises de saisir les opportunités qu'offre la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).*

La formation a été organisée dans le cadre du programme « Exporter au sein de la Zlecaf ». Fruit d'un partenariat entre l'ITC et la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), ce programme, qui combine des éléments en ligne et en présentiel, vise à enseigner aux exportateurs africains actuels et potentiels les principes fondamentaux de la Zlecaf, qui ouvre aux entreprises africaines un marché de 1,3 milliard de consommateurs.

C'est en octobre 2022 que le Cameroun a lancé ses premières exportations sous le régime de la

Zlecaf, en délivrant au Gic Afatex le premier certificat permettant d'exporter des marchandises (safous, ananas séchés, gingembre) vers le Ghana. Toujours en octobre 2022, deux autres entreprises agroalimentaires camerounaises (Cameroon Tea Estate et Ndawara Tea Estate) emboîtaient le pas au Gic Afatex, pour exporter 38,6 kg de thé camerounais vers le Ghana.

La première importation camerounaise sous ce régime préférentiel est intervenue le 2 juillet 2023 au port de Kribi. Il s'agissait d'une cargaison de résine importée depuis la Tunisie, par la société

Inoda Industries Sarl, spécialisée dans la production de peintures et autres matériaux de revêtement. Le 5 juillet 2024 au port de Douala, le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, présidait la cérémonie de la première exportation conteneurisée de 99,4 tonnes de lingots d'aluminium sous le régime de la Zlecaf. Il s'est agi de quatre conteneurs de 20 pieds de lingots d'aluminium produits



L'aéroport international de Douala

par la Compagnie camerounaise d'aluminium (Alucam), expédiés vers l'Algérie.

Omer Kamga



# UNE RÉCLAMATION ? NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE

Pour toutes vos réclamations, veuillez nous  
contacter du **Lundi au Vendredi** de **08h30** à **17h00**  
via les canaux suivants:



▪ **697 639 657** ▪ **650 807 916**  
▪ **650 808 093**



**service.reclamations@scbcameroun.com**